

Décision n° D2025-18 relative à la composition de la commission d'examen des vœux de la formation Bachelor « Transition Ecologique et Territoires » de l'Ecole Nationale des Travaux Publics de l'Etat (ENTPE), pour l'année 2026-2027

La Directrice de l'ENTPE,

Vu le Code de l'éducation et notamment l'article D612-1-13,

Décide

Article 1

Il est créé une commission d'examen des vœux, chargée de proposer la sélection et le classement des candidatures et demandes d'inscription des étudiants et étudiantes souhaitant suivre le cursus Bachelor « Transition Ecologique et Territoires » de l'Ecole Nationale des Travaux Publics de l'Etat (ENTPE).

Article 2

La commission est composée :

- du directeur de la formation initiale ou de sa représentante
- du responsable du département cursus Bachelor
- du responsable de la professionnalisation cursus Bachelor
- de la gestionnaire de cycle-cursus Bachelor
- de deux enseignants au sein du cursus Bachelor
- de deux enseignants chercheurs

Le secrétariat de la commission sera assuré par la gestionnaire de cycle-cursus Bachelor.

Article 3

Pour les candidatures inscrites dans l'application « Parcoursup » la commission prépare :

- les modalités de sélection,
- en phase d'admissibilité, le classement des candidatures qu'elle considère pouvoir être admissibles en 1^{ère} année du cursus Bachelor « Transition Ecologique et Territoires »,
- pour l'admission dans la limite des places disponibles en 1^{ère} année du cursus Bachelor « Transition Ecologique et Territoires », le classement après entretiens des candidatures retenues en phase d'admissibilité,
- les éléments de motivation des refus de classement des candidats.

Article 4

Délégation est donnée au Directeur de la formation initiale pour prendre, au nom de la Directrice de l'ENTPE, les décisions suivantes, au vu des travaux de la commission :

- classement des candidats pour chaque site ou refus motivés de classement
- admission en 1^{ère} année

Article 5

Le directeur de la formation initiale de l'ENTPE est chargé de l'exécution de la présente décision.

A Vaulx-en-Velin, le 24 octobre 2025

La Directrice de l'ENTPE



Cécile DELOLME